

CONCLUSION

Désormais, la reconnaissance de la souffrance au travail semble engagée dans des formes de prise en charge médico-juridiques, aboutissant à la notion de réparation.

La réparation du corps physiologique, du psychisme, la réparation sociale ont des temporalités différentes, qui pourraient devenir dissonantes à vouloir les régler en même temps. Il faut savoir préserver l'urgence d'une restauration de la santé physique, de la récupération d'un espace de pensée, avant même de travailler les choix de sortie de la situation.

Parce que le harcèlement est une pathologie de la solitude, la prise en charge collective a valeur thérapeutique. La réaction collective, en amont, pourrait aussi l'empêcher et basculer ainsi sur le versant de la prévention.

Devant l'importance de la désagrégation des collectifs dans le monde du travail, l'urgence apparaît être, maintenant, à la remobilisation des processus de coopération

Ce document a été réalisé collectivement par

Des membres du Ministère de la santé, de la famille et des personnes handicapées

BARTHES Richard -DHOS/P2 - Bureau des professions paramédicales, statuts et personnels hospitaliers.

BERMANN Béatrice - DHOS / M2 - Bureau de la politique médicale hospitalière et hospitalo-universitaire.

CHARPENTIER Violaine - Secrétaire DHOS / P1 - Bureau de la politique des ressources humaines et de la réglementation générale des personnels hospitaliers.

LAPIERRE Angélique - DHOS / M3 - Bureau des praticiens hospitaliers.

LECHEVALLIER Chantal - Secrétaire DHOS / P - Sous-direction des professions paramédicales et des personnels hospitaliers, dans le rôle de Candide

MERTANI Claude - DHOS / P1 - Bureau de la politique des ressources humaines et de la réglementation générale des personnels hospitaliers.

MOREAU Marie-Odile - DHOS / O1 - Bureau de l'organisation générale de l'offre régionale de soins.

REDON Georges - Adjoint au chef du bureau DHOS / P1 - Bureau de la politique des ressources humaines et de la réglementation générale des personnels hospitaliers.

RICHEROL Marie-José - DHOS/M3 - Bureau des praticiens hospitaliers.

Des praticiens de terrain :

CHEVALLIER Jean-Robert - Directeur des Ressources Humaines et des Affaires Médicales du Centre Hospitalier de Blois (41).

CUVILLIER Michèle - Infirmière D.E.

DE FAVERGES Hélène - Directrice d'Administration Générale du Centre Hospitalier Spécialisé Paul Guiraud à Villejuif (94).

DELMOTTE Isabelle- Psychiatre au Centre Hospitalier de Moisselles, (95).

JEAN Philippe - Directeur des Affaires Médicales et de l'Administration Générale du Centre Hospitalier de Pau (64).

LANDIER Henri - Docteur en Psychologie, psychologue clinicien au Centre Hospitalier Spécialisé de Sainte-Anne, à Paris (75).

MAILLARD Jacqueline - Psychologue au Centre Hospitalier Sud Francilien (91).

PEZE Marie - Docteur en Psychologie, psychanalyste, Consultation « Souffrance et Travail », au Centre d'Accueil et de Soins Hospitaliers de Nanterre (92), experte auprès de la cour d'appel de Versailles.

SOULA Marie-Christine - Médecin Inspecteur du travail, à la Direction Régionale du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DRTEFP) Ile de France (75).

TOURON Christian - Médecin principal de la SNCF (75).